

Définir la finalité du traitement en phase de développement

Cas n°1

L'usage opérationnel du système d'IA en phase de déploiement est précisément identifié dès la phase de développement

Si la finalité en phase de déploiement est déterminée, explicite et légitime, la finalité en phase de développement est également considérée comme déterminée, explicite et légitime.

Cas n°2

L'usage opérationnel du système d'IA en phase de déploiement n'est pas clairement défini dès la phase de développement (systèmes d'IA à usage général)

La finalité du traitement en phase de développement doit se référer cumulativement :

- au « type » de système développé
- aux fonctionnalités et capacités techniquement envisageables

Il est recommandé que la finalité mentionne également :

- les capacités prévisibles les plus à risque
- les fonctionnalités exclues par conception
- dans la mesure du possible, les conditions d'utilisation du système d'IA

Cas particulier

La constitution d'une base de données pour l'entraînement d'un modèle d'IA à des fins de recherche scientifique

Il peut être admis que le degré de précision de la finalité soit plus faible ou que les finalités de la recherche ne soient pas spécifiées dans leur intégralité, compte tenu des difficultés à la cerner entièrement dès le début des travaux.